## Konkurse Faillites Fallimenti

## No 199 Freitag, 13.10.2006 124. Jahrgang

- Débitrice: Baresco Sàrl, av. du Théâtre 1, 1005 Lausanne
- 2. Déclaration de faillite: 17.08.2006
- 3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.10.2006
- 4. Avance de frais: CHF 4'000.00

Avance de frais: CHF 4'000.00
 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

 Remarques: but : exploitation ou gérance d'établissements publics tels que cafés, restaurants, tea-rooms, glaciers, bars, snack-bars, ainsi que toute opération relative à la restauration ou au commerce de matériel pour établissements publics

Office des faillites de Lausanne 1014 Lausanne

(00192587)